



MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026
N°37

OBJET : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Date de la Convocation :
01/06/2026

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, à 16 heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

**Nombre de membres
Présents : 9**

ETAIENT PRESENTS : : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Frederic LECA donne procuration à Monsieur Joseph LECA, Madame Andrea LACOSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Monsieur Francois DANIELLI donne procuration Madame Fabienne CERVIOTTI, Madame ACCARDO Lauriane donne procuration à Madame FIORI Carole, Monsieur TORRE Xavier donne procuration à Madame ALFONSI Noelle.

Le Conseil municipal de la commune de Coggia,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 ;

Vu le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 ;

Vu le courrier électoral préfectoral invitant la commune à procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'en application des dispositions du code électoral, il convient de désigner cinq conseillers municipaux titulaires et suppléants pris dans l'ordre du tableau et répartis conformément aux dispositions légales ;

Après en avoir délibéré,

Désigne les membres suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Liste majoritaire :

- Madame LIBONATI Julie
- Monsieur LECA Joseph
- Madame ALFONSI Noëlle

Liste minoritaire :

- Madame CASASUS Danielle
- Monsieur AMPART Jean-Claude

Personne Civile :

- Monsieur BRUSCHI Jean-Pierre

Précise que cette désignation sera transmise aux services de l'État en vue de la nomination des membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral.

Autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désigne les conseillers municipaux suivants pour être proposés à Monsieur le préfet en vue de leur nomination au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Charge Madame la Maire de transmettre cette délibération aux services préfectoraux compétents.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>/Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre



La Maire,

Carole FIORI